

# DU 10 AU 30 JUIN 2021



UNE REPRISE DU RUGBY  
PROGRESSIVE ET EN TOUTE  
SÉRÉNITÉ DANS VOTRE CLUB



## ÉTAPE 3



- Couvre-feu à 23h
- Pas de restriction de déplacement



### ENTRAÎNEMENT

- Poursuite du travail des situations de contact
- Situations d'entraînement et jeux avec contact
- Situation d'opposition : jeu à ceinturer et à plaquer
- Continuer les travaux pour améliorer les techniques de chutes au sol, de plaquages et de rucks.



### MATCHS ET TOURNOIS

Jeunes et Seniors

- À partir du 16 juin possibilité de jouer avec plaquage
- Règles aménagées pour le X et XV (Mêlée simulée entre autre)
- Pour le rugby à 7 possibilité de choisir entre les règles olympiques ou les règles du X7 (pratique World Rugby)
- Matches, tournois ou festivals possibles entre équipes
- Public possible (65% de la jauge du stade dans la limite de 5000)
- Utilisation du Pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.



### PLATEAUX ET TOURNOIS EDR

- U6 : premiers pas à l'EDR
- U8: toucher 2 secondes ou Jeu au contact
- U10 et U12 : toucher 2 secondes et jeu au contact ou rugby éducatif
- U14: rugby à 5 ou rugby éducatif



**AVANT DE SE RENDRE À SA SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT OU DE COMPÉTITION, CHAQUE JOUEUR DOIT EFFECTUER UNE AUTO-ÉVALUATION QUOTIDIENNE DE SA SANTÉ :**

**Est-ce que je présente l'un des symptômes suivants ?**

- ✗ Toux
- ✗ Fièvre supérieur à 38 degrés
- ✗ Mal de gorge
- ✗ Perte de l'odorat et du goût
- ✗ Essoufflement

**Si oui**

- Suivre les conseils des autorités sanitaires locales
- Rester chez soi et consulter son médecin traitant
- Prévenir son club.

**Chaque club doit en cas de suspicion de personne infectée :**

- ✓ Prévenir les membres du groupe d'entraînement pour qu'ils restent confinés,
- ✓ Fournir la liste du groupe et les coordonnées des personnes au médecin traitant.



**IMPORTANT : un joueur ne peut pas aller à l'entraînement s'il présente les symptômes ci-dessus ou si lui-même ou une personne de son foyer a été diagnostiquée comme ayant la maladie COVID 19. Pour les personnes ayant contracté la Covid-19, une consultation médicale s'impose avant la reprise de l'activité.**